Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

SERVICE PLANIFICATION URBANISME MOBILITÉ HABITAT
Affaire suivie par : Annabelle GAUDIN a.gaudin@aunis-sud.fr

SERVICE ENVIRONNEMENT
Affaire suivie par : Cécile PHILIPPOT c.philippot@aunis-sud.fr

Monsieur le Préfet
Préfecture de Charente-Maritime
38, rue Réaumur
17000 La Rochelle

Réf : CP/AG
Objet : demande de rendez-vous concernant le développement éolien en Aunis Sud
PJ : la résolution du Conseil Communautaire

Surgères, le 11 décembre 2017

Monsieur le Préfet,

La Communauté de Communes Aunis Sud, issue de la réforme territoriale adoptée le 16 décembre 2010 par le parlement, a vu le jour le 1er janvier 2014.

L'objectif de ce nouveau territoire de vie est d'offrir à l'ensemble des habitants et des acteurs locaux de meilleurs services, dans une logique d'efficacité, de mutualisation des moyens et un cadre de vie préservé.

Aujourd'hui notre territoire présente de multiples enjeux en termes de développement durable. Ils s'orientent par exemple sur la préservation de la ressource en eau, les énergies renouvelables, la cohésion sociale, le développement économique, l'accès aux services pour tous, les transports.

Afin de répondre à ces enjeux, et de rendre plus cohérentes les actions existantes et à venir, la Communauté de Communes Aunis Sud a réalisé en 2015 un projet de territoire qui définit les lignes directrices sur les 10 à 15 prochaines années, traduction de la dynamique d'actions qui anime notre Communauté de Communes.

Ce projet constitue ainsi une base solide pour l'élaboration de tous nos documents.

C'est dans cette perspective que la Communauté Communes Aunis Sud et ses communes membres ont décidé de mettre en œuvre un document d'urbanisme commun : **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).**

Cette démarche est ambitieuse mais elle est également, concrète, rigoureuse et progressive.

Ce PLUi va nous permettre d'envisager un développement à une échelle mieux adaptée à nos habitudes de vie, de faire face aux enjeux d'étalement urbain, d'organisation de l'habitat (ce document vaudra Programme Local de l'Habitat), de mobilité, et de préservation des ressources naturelles et des paysages.

Il va doter notre territoire d'un véritable projet opérationnel commun et cohérent, en phase avec le quotidien de nos habitants et valoriser ainsi la complémentarité de nos communes, leurs qualités et leurs atouts.

C'est dans un esprit de solidarité et « du faire ensemble » que nous construisons actuellement ce document stratégique.

Le cap vers l'avenir est donc donné par cette démarche collective, reflétant l'engagement des élus de notre collectivité. Elle vise à changer nos comportements et notre gestion territoriale avec l'espoir de léguer à nos enfants un territoire préservé dans son environnement, enrichi par la solidarité et développé économiquement.

C'est dans ce cadre que nous sollicitons par la présente votre attention.

En effet, parmi les nombreux enjeux identifiés lors des phases de diagnostics et de concertation du PLUi et du Plan Climat Air Energie Territorial, celui du développement éolien industriel en particulier nous amène à vous adresser la résolution ci-jointe, approuvée par le conseil communautaire le 21 novembre 2017.

Lors des débats autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, clé de voute du PLUi, l'ensemble des élus communautaires a souhaité qu'une réunion spécifique ait lieu sur ce thème.

En effet, la Communauté de Communes Aunis Sud est une zone particulièrement favorable au développement de la filière éolienne. A l'heure actuelle,

- 3 parcs éoliens y sont implantés :

  - un parc de 6 éoliennes à l'ouest de la commune de Saint-Crépin. C'est le 1er projet concrétisé sur le territoire d'Aunis Sud ;
  - un 2ème de 4 éoliennes se trouve à l'ouest de la commune de Péré ;
  - et un 3ème de 8 éoliennes est situé à l'extrême sud-ouest de la commune de Marsais.

- Six projets sont en cours d'instruction sur les communes de Breuil La Réorte, Chambon, Chambon et Puyravault, Forges, Landrais et Saint-Mard.

- Neuf autres sont à l'étude, dont six ont déjà recueilli les signatures des propriétaires fonciers (Anais, Ardillières et Ciré d'Aunis, Genouillé, Saint-Georges-du-bois, Saint-Germain de Marencennes et Virson)

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes
44, rue du 19 mars 1962 • BP 89 • 17 700 Surgères
Tél. 05 46 07 22 33 • Fax 05 46 07 72 60 • contact@aunis-sud.fr
www.aunis-sud.fr

Au total, ce sont donc :

- **16 communes sur les 27 d'Aunis Sud qui sont concernées par au moins un parc** ou un projet éolien bien avancé, installations menées à l'initiative des promoteurs éoliens, souvent sans réelle concertation communale et intercommunale, voire contre l'avis des élus et des populations.

- Et **80 à 90 éoliennes** qui pourraient voir le jour sur notre territoire, représentant une puissance de 240 à 270 MW (à 3 MW minimum par éolienne pour les parcs en projet), soit une production annuelle de 480 à 540 GWh (pour 2 GWh/MW installés). **Cela représente la moitié de la consommation énergétique totale (toutes énergies confondues) d'Aunis Sud en 2014, qui était de 787 GWh.**

Cette profusion de projets sur Aunis Sud et sur les collectivités limitrophes, sans coordination ni réflexion d'aménagement du territoire conduisent à une accumulation et une concentration de projets sans maîtrise publique, à une banalisation des paysages, une covisibilité entre les parcs éoliens, ainsi qu'une consommation d'espaces naturels et agricoles intéressants d'un point de vue écologique.

Il en résulte une réaction vive des communes et de leur population qui se sentent dépossédées du devenir de leur territoire, de leur lieu de vie.

Il ne s'agit en aucun cas ici de faire le procès de l'éolien, mais d'en maitriser de façon harmonieuse le développement.

Notre PADD ambitionne d'ailleurs :

- D'harmoniser et encadrer l'implantation des parcs éoliens
  - **De chercher une répartition équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire des futurs parcs éoliens en tenant compte du paysage et de la population**

Mais également :

- De poursuivre la diversification du mix énergétique d'origine renouvelable locale
  - D'inciter à la création de chaufferies collectives au sein des nouvelles opérations d'aménagement d'ensemble dont le niveau de densité ou la programmation (gros consommateurs d'énergie) le permet
  - De privilégier la valorisation de sites contraints (décharges, zones archéologiques, anciennes carrières...) pour l'implantation de parcs solaires et autres dispositifs de valorisation des énergies renouvelables, et éviter ainsi une consommation excessive de foncier pour ces aménagements
  - De permettre le développement de la méthanisation agricole (déchets issus des activités agricoles mais aussi de l'agro-alimentaire)

La Communauté de Communes se préoccupe à la fois d'Environnement mais également de son environnement et n'est pas en reste quant à la Transition énergétique. Nos projets de centrales photovoltaïques sur terrains publics, d'unité de méthanisation, de mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial, les actions en faveur de la réduction des consommations d'énergies, des déchets et du développement des filières de recyclage (en partenariat avec CYCLAD) en sont la preuve.

Cette résolution témoigne de la volonté des élus locaux de **maîtriser le développement de l'éolien industriel sur leur territoire** pour éviter qu'il n'y prenne une place à la fois disproportionnée dans le mix énergétique et intenable pour les populations, et de poursuivre les objectifs de la Transition écologique et solidaire à travers la mise en place de projets valorisant la diversification des modes de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer pour vous exposer de vive voix une situation devenant inacceptable, et d'envisager ensemble un moyen de maîtriser cette profusion de projets qui use et dénature notre territoire. Nous ne sommes pas opposés au développement éolien mais nous sommes convaincus qu'il doit avoir lieu dans le respect des populations, des paysages et de l'environnement.

Les services de la Communauté de Communes Aunis Sud restent naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Persuadés que vous serez sensible à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre profonde considération.

Les Vice-Présidents :

Madame Catherine DESPREZ

Monsieur Christian BRUNIER

Monsieur Gilles GAY

Madame Marie-Pierre CHOBELET

Monsieur Raymond DESILLE

Madame Patricia FILIPPI

Monsieur Marc DUCHEZ

Madame Micheline BERNARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes
44, rue du 19 mars 1962 • BP 89 • 17 700 Surgères
Tél. 05 46 07 22 33 • Fax 05 46 07 72 60 • contact@aunis-sud.fr
www.aunis-sud.fr